



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	M. Jean-Frédéric COURT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Benoît BORDAT	M. Thierry FALCONNET	
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Membres titulaires absents :

Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Roland PONSAA	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Abderrahim BAKA pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Côte d'Or (UNPI 21) - Demande de subvention pour l'année 2014

Créée en 1983, cette association Loi 1901 à but non lucratif a pour objet de sensibiliser, d'informer, de mobiliser et de représenter les propriétaires et copropriétaires.

En lien avec le programme de reconquête du parc privé ancien 2013-2017 engagé par le Grand Dijon, les axes de partenariat avec l'UNPI 21 ont été renforcés sur les thématiques d'intervention privilégiées de l'action communautaire : lutte contre le logement indigne, résorption de la vacance par la création de logements locatifs, engagements de modération et de conventionnement des loyers, travaux d'amélioration de la performance énergétique et d'éco-réhabilitation, mise en œuvre de la Garantie des Risques locatifs (GRL).

A ce titre, l'association contribue à la diffusion des informations concernant les dispositifs. En complément des permanences d'accueil qu'elle assure, l'UNPI 21 accueille dans ses locaux le CDAH-PACT, prestataire du Grand Dijon, une fois par mois. Elle organise également une à deux conférences par an qui sont consacrés à la réhabilitation du parc privé et au cours desquelles sont présentés les programmes d'intervention et de soutien du Grand Dijon.

Il est rappelé également que l'UNPI 21 est membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Grand Dijon.

Le budget prévisionnel 2014 de l'UNPI 21, dont l'activité s'appuie sur un salarié et 18 bénévoles, s'élève à 105 380 €. Ce budget repose, en termes de recettes, principalement sur les cotisations de ses 1250 adhérents ainsi que sur des subventions émanant du Conseil Général (3 000 €) et du Grand Dijon.

Pour l'année 2014, l'UNPI 21 sollicite de la Communauté d'agglomération une subvention de 1 500 €.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à la Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Côte d'Or (*UNPI 21*) – *21 Boulevard Carnot 21000 DIJON*, pour ses actions relevant de la réhabilitation du parc privé ancien en lien avec les dispositifs du Grand Dijon, une subvention de 1 500 € au titre de l'exercice 2014 ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2014 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.